

Médico-psycho-social - soins - santé - aller vers - accompagnement - écoute - orientation



SUDINFO Solidaires

Membre de l'Union syndicale

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION, DE REFLEXION ET D'EXPRESSION de la Section syndicale Sud Santé Sociaux à destination des agent(e)s du Samusocial de Paris

N° 24
Mai
2020

Comité technique (CM) - Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail (CHSCT) - Droit d'Alerte

NOTRE SANTÉ N'EST MARCHANDABLE

En ce contexte épidémique, la section Sud Santé Sociaux du Samusocial de Paris, vous informe que l'Union Syndicale Solidaires et le syndicat fédéral Sud Santé Sociaux, continuent à hausser le ton quant à leurs revendications.

Notamment, notre fédération rappelle les moyens pour agir mis à la disposition de tous et de toutes, tels que le **droit de retrait** en cas de danger, des **droits d'alerte** via les **Registres Santé et Sécurité au Travail (RSST)**, à disposition des agent(e)s/salarié(e)s, ou de **Danger Grave et Imminent (DGI)**.

Néanmoins, la prudence s'impose avant de déclarer une **alerte** ou un **droit de retrait**, ils doivent se faire sous certaines conditions. **Sud santé Sociaux** reste à votre disposition en cas de besoin. L'employeur/euse est tenu(e) par la loi de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la **sécurité** et protéger la **santé de ses salarié-e-s (article 4121-1 du Code du Travail)**. Il/elle ne doit pas seulement diminuer le risque, mais est également tenu(e) de l'empêcher.

Le 15 avril 2020, la **Fédération Sud Santé Sociaux** a envoyé le **droit d'alerte national** à la DGOS, à la DGSC, au CHSCT du conseil supérieur de la fonction publique hospitalière, au ministre des solidarités et de la santé, à la ministre du travail, au premier ministre et au président de la république.

« *Tou-te-s les professionnels des secteurs de la santé, du social et médico-social sont en danger. Ils et elles risquent leur vie au travail tous les jours et la Fédération SUD Santé Sociaux a le devoir de leur permettre d'être considérablement, d'être respecté-e-s, et de pouvoir se ger. Notre fédération a aussi la charge de rétablir une vérité détournée, trafiquée, cachée pour que les messages d'Etat ne soient jamais triomphant et de le mettre face à ses responsabilités.* »
#NiOubliNiPardon #OnNoublieraPas ».

ABUS SANCTIONNÉS PAR LA JUSTICE

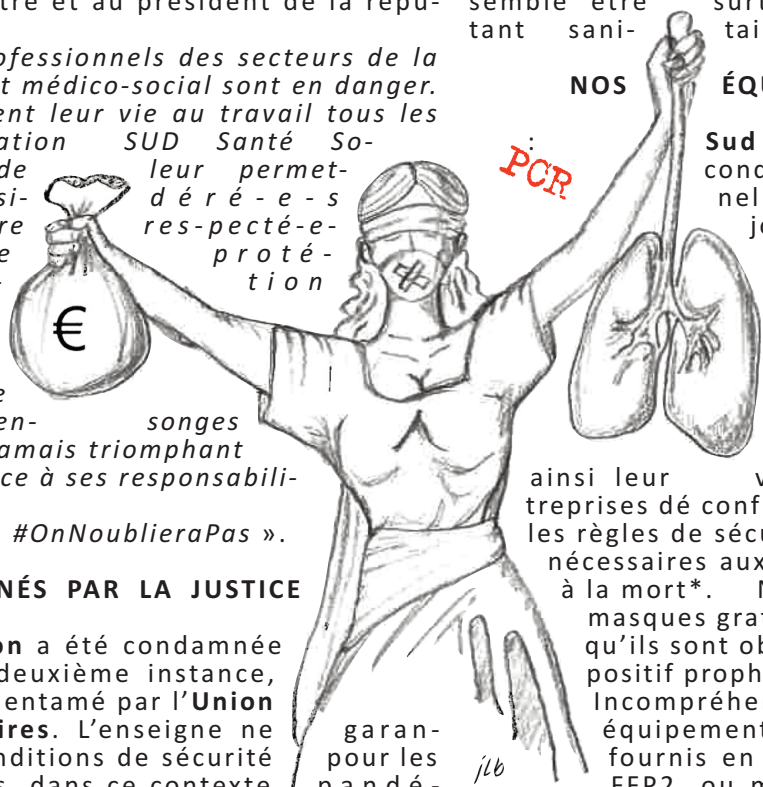
La société **Amazon** a été condamnée en première et deuxième instance, suite à un **procès** entamé par l'**Union Syndicale Solidaires**. L'enseigne ne tissait pas les conditions de sécurité pour les travailleurs-euses, dans ce contexte pandémique. De même que **La Poste** et des équipementiers automobiles. L'employeur/euse oblige

souvent ses employé-e-s à travailler sans moyens, annoncés obligatoires par le gouvernement, pour pouvoir suivre leur activité, sans impacter les conditions de sécurité requises, ou en continuant à vendre des **produits non-essentiels**. D'ailleurs les annonces du gouvernement sont contradictoires: d'un côté pousser les citoyen(ne)s à aller travailler, en alertant sur l'effondrement de l'économie du pays, et de l'autre, rappeler le confinement avec ses règles strictes. Dans les entreprises et les établissements, c'est dans le cadre des **Plans de Continuité d'Activité (PCA)** que se définissent les tâches essentielles à maintenir en présentiel, celles et ceux qui peuvent télé-travailler et ce qui peut être mis en suspend provisoirement en termes d'activité et de production. Dans les hôpitaux, on use plutôt du terme «**Plan blanc**» pour organiser les soins en temps d'urgence sanitaire.

Nous considérons que les conditions ne sont pas réunies, surtout pour le corps enseignant et les écoles. L'on impose aux parents de choisir entre garder les enfants pour leur sécurité et perdre de l'argent en n'allant pas travailler, ou exposer les enfants à un risque encore inconnu et aller travailler. C'est inadmissible de jouer sur la culpabilité des parents sous le masque du «soi-disant volontariat» qui leur serait proposé. L'impératif semble être surtout économique, et non tant sanitaire, pour le gouvernement.

NOS ÉQUIPES, FACE A LA MORT

Sud Santé Sociaux déplore les conditions de travail du personnel soignant mis au combat du jour au lendemain. La **médecine de campagne** a été mise à rude épreuve, du matériel périmé a été fourni aux soignant(e)s pour inspirer et expirer l'air contaminé contenu dans les espaces soignant les malades de Covid19, mettant ainsi leur vie en danger. Certaines entreprises déconfinent, sans pouvoir assumer les règles de sécurité, ni fournir les moyens nécessaires aux agent(e)s dévoué(e)s, face à la mort*. Nous revendiquons des masques gratuits pour toutes et tous, vu qu'ils sont obligatoires. Il s'agit d'un dispositif prophylactique de santé publique. Incompréhensible pour nous, que des équipementiers automobiles soient fournis en grand nombre de masques FFP2, ou même en masques chirurgicaux pour les grandes surfaces, alors qu'il y a toujours des pénuries dans de nombreux ser-



vices de soins en France.

MYTHE DU DÉFICIT DE LA SÉCU, DÉLOCALISATIONS ET PÉNURIES :

Le discours ambiant des grands fabricants de médicaments jette la faute sur la **sécurité sociale** qui pour boucher le trou de la sécu imposeraient des bas prix aux fabricants, tout en déremboursant les médicaments. Ils seraient alors dans l'obligation de délocaliser la production. **Gérald Darmanin, ministre des comptes publics**, a annoncé le 22 avril 2020, un déficit de la sécurité sociale à hauteur de **41 milliards d'euros**, du fait de la **Crise Covid19**. « *Du jamais vu* ». C'est sans compter les **niches fiscales** qui ont fait perdre **90 milliards d'euros** de recette à la **sécurité sociale** ainsi que le **financement public** des grands groupes **pharmaceutiques** français, tout comme les banques et les entreprises qui reçoivent de l'argent de l'état, en échange de **crédits** pour les ménages ou **création d'emploi**. Sauf que ce n'est jamais fait. Par ailleurs, ce seraient les sous-traitants qui délocaliseraient la fabrication des médicaments, et non les maisons-mères, qui se dédouanent donc avec ce discours. N'oublions pas l'évasion fiscale, les stock-options, les dividendes aux actionnaires souvent disproportionnés.

LE GOUVERNEMENT CONFOND « INVESTISSEMENT ET DÉPENSE »

Le gouvernement a annoncé une **prime** dédiée aux soignant(e)s. On a pu assister, en Belgique, à des scènes où les soignant(e)s tournent le dos au premier ministre qui vient à leur rencontre, comme signe de désaveu de sa politique. En France, notre président a été vivement interpellé à la Salpêtrière, en se livrant à une mea culpa sur la politique de la santé. « *On a sans doute fait une erreur dans la stratégie annoncée* » a-t-il lancé.

Un magnifique espoir a été suscité chez les soignant(e)s, et depuis l'annonce de la prime, elle a du mal à figurer sur leurs bulletins de salaires. Pour masquer l'attente, le chef de l'état a annoncé qu'un hommage serait rendu aux soignant(e)s le 14 juillet et qu'ils/elles recevraient une médaille comme toutes les personnes qui se sont dévouées pendant la crise du covid 19, mais cette médaille fait grincer des dents face aux conditions de travail dégradées.

La réforme du système de santé engagée il y a deux ans est au point mort.

Il a fallu le covid pour faire réagir le gouvernement aux attentes légitimes des soignant(e)s qui demandent la valorisation de leurs salaires. Cependant le ministre met les pieds dans le plat concernant les **35 heures**. N'est-ce pas cohérent de maintenir les 35 heures, alors que certain(e)s, pour arrondir leur fin de mois, travaillent en dehors en toute illégalité? Il est temps de passer à un système stable ou tout le monde se reconnaîtra, il ne faut pas que cette crise soit une parenthèse enchantée.

Sud Santé Sociaux revendique la revalorisation des rémunérations, des carrières et la titularisation des contrats précaires. La revalorisation du statut des **vacataires**, une urgence au **Samusocial de Paris**, et en attente depuis des années. C'est ce que l'ensemble des soignant(e)s attend. Dans un second plan la prime promise par le gouverne-

ment doit être adaptée équitablement pour toutes et tous.

Par ailleurs, nous revendiquons un « **droit opposable** » pour les besoins essentiels comme l'accès au **téléphone**, à **internet**, aux **transports** et à l'**alimentation**, pour tout-e-un-e-chacun-e. De même qu'une **suspension des loyers** pour les ménages en difficulté en ce temps de crise sanitaire, une extension d'accès au **chômage** pour les personnes impactées par la perte de leur emploi et des **aides exceptionnelles pour les étudiant-e-s**. Nous exigeons la **levée de l'état d'urgence sanitaire**.

Nous revendiquons le **maintien des salaires** à 100%, sans déduction des congés/RTT ou des congés/RTT imposés. Nous nous **opposons au rallongement du temps légal de travail**, car toutes ces mesures risquent de s'inscrire peu à peu dans la loi organique, perdant discrètement le caractère provisoire pour devenir définitives.

APPLIS-COVID ET TRAÇABILITÉ:

Quant au traçage numérique via des applis du type **StopCovid** ou **ContactCovid**, ne vous semble-t-il pas dangereux ? Quid du secret médical. Demain, qui nous garantit que nos données privées ne se retrouveront pas « en vente » aux plus offrant(e)s, et serviront également de base décisionnelle pour les assurances, les banques et les employeurs/euses pour faire monter les prix, ne pas faire de prêt ou ne pas recruter selon que vous êtes une personne à risque ou pas ? Quid des téléconsultations médicales qui se développent, de la télé-scolarité avec des datas sur les enfants accessibles à Amazon sur des Clouds, ou même au télétravail, qui n'est pas à confondre avec du « travail à domicile » ; les risques encourus et les conditions de travail à exiger ne sont pas les mêmes. Les usagers de services sociaux sont de plus en plus impactés par les nouveaux logiciels des travailleurs sociaux et des services du secteur médico-social et de l'hébergement d'urgence (**ISIS, PIAF, GEODES, SI-SIAO, SI-115...**). Nous ne sommes pas, technophobes, mais réalistes et conscients des tentations que le marché des « datas » représente, et les risques de dérives autoritaires qui vont avec.

LE PLAN « SÉGUR DE LA SANTÉ » PAS TRÈS SÉCURE

Enfin, la **Fédération Sud Santé Sociaux** reste critique vis-à-vis de la nomination, le 25 mai 2020, de Nicole Notat, comme coordinatrice du plan massif d'investissement et de revalorisation de l'ensemble des carrières de l'hôpital, désigné sous les termes de **Ségur de la Santé**. Nous considérons qu'elle a trahi les mouvements sociaux et ouvrier en soutenant des réformes anti-sociales.

**L'Organisation Internationale du Travail (OIT) rappelle aux états, les conditions préalables à tout assouplissement des règles de confinement au travail, afin d'éviter une deuxième vague pandémique. Elle plaide notamment pour l'amélioration de la ventilation sur le lieu de travail, le nettoyage régulier des surfaces et de bonnes conditions d'hygiène.*

(<https://news.un.org/fr/story/2020/04/1067602>)

